

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en Session le 25 juin 2021 à Caen, sous la présidence de Monsieur Sébastien Windsor,

Constatant que le quorum est atteint,

A examiné les différents aspects de la réforme de la Politique Agricole Commune en cours de négociation. Afin de contribuer à la finalisation des décisions, elle acte les points suivants :

### **Sur le plan européen, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie**

- relève le maintien du budget européen sur la PAC, mais regrette la baisse du budget français lié à la convergence externe sur la période de programmation 2021-2027. Ce qui se traduit par une contraction de 2 % sur le premier pilier et une légère hausse sur le second pilier,
- constate que la hausse des taux de co-financement du second pilier contraint les Etats Membres à mobiliser davantage de contreparties pour maintenir les paiements à leur niveau actuel pour l'ICHN notamment,
- souhaite que les négociations entre les deux co-législateurs aboutissent rapidement pour donner le temps aux Etats Membres de finaliser leur Plan Stratégique National (PSN) et aux agriculteurs de se préparer à la nouvelle PAC de 2023 dans leurs choix d'assolement pour la campagne 2022-2023 notamment,
- comprend les fortes attentes des citoyens européens sur la transition agricole mais rappelle que l'agriculture, qui a déjà fortement évolué, a besoin de temps pour adapter ses modes de production tout en développant sa valeur ajoutée qui ne cesse de se dégrader sous la pression :
  - du marché
  - de la concurrence des produits importés avec des normes de production moins-disantes
  - des coûts de tous les intrants qui ne sont pas pris en compte par le marché
- soutient en conséquence l'action de la France sur la nécessité de revoir l'ensemble des accords commerciaux en imposant que tous les produits agricoles et agro-alimentaires importés en Europe soient produits et transformés avec les même exigences que ceux produits sur le territoire. La mise en œuvre de ces mesures miroir rendra plus aisée la généralisation de modes de production plus vertueux vis-à-vis de la protection de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique,
- souhaite que la Commission européenne se donne les moyens d'analyser rapidement les PSN (Plan Stratégique National) afin que la mise en œuvre par les services de l'Etat et par les Régions puisse être finalisée début 2023.

### **Sur le plan national, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie**

- salue la méthode de concertation mise en place par le Ministre de l'agriculture qui a pris le temps de rencontrer toutes les parties prenantes et de les écouter avant de faire ses arbitrages rendus publics lors du CSO du 21 mai 2021,
- se félicite de la place donnée au développement des protéines végétales dans les orientations du PSN sur trois dispositifs (un budget supplémentaire pour les aides couplées à la protéine et des programmes opérationnels et la voie « pratiques agricoles » de l'éco-régime). Ce choix répond à de nombreux enjeux :
  - améliorer aussi bien l'autonomie protéique des territoires que des éleveurs,
  - modérer l'utilisation d'intrants avec des assolements plus diversifiés,
  - structurer de nouvelles filières et créer de la valeur ajoutée sur les territoires,
  - limiter les importations transatlantiques de protéines végétales majoritairement OGM.

- salue la hausse des moyens réservés au renouvellement des générations, que ce soit dans le premier pilier avec un dispositif identique à toute la France, mais aussi dans le second pilier à travers des dispositifs régionaux qui seront adaptés au contexte,
- se retrouve bien dans les dispositifs proposés pour reconnaître la contribution positive des exploitations aux enjeux environnementaux et climatiques d'une part, et accompagner les transitions d'autre part, à travers :
  - Un objectif ambitieux mais atteignable de 18 % de surfaces engagées en agriculture biologique à l'horizon 2027,
  - La reconnaissance de la certification HVE et d'autres certifications comme voie alternative permettant une diversité d'approche en fonction des systèmes, des productions et des marchés,
  - La place donnée à la mesure transition si cette dernière est actée par les co-législateurs.
- salue la hausse des cofinancements nationaux pour maintenir l'enveloppe des paiements de l'ICHN,
- salue la volonté de mettre en place une MAEC sur les zones à faible potentiel agronomique dotée de 30 M€ et souhaite que les territoires normands concernés puissent en bénéficier,
- approuve l'intérêt porté à la production laitière à travers la revalorisation annoncée des aides couplées et le passage à un système à l'unité gros bovin qui devrait donner davantage de souplesse aux producteurs, signal nécessaire pour limiter l'érosion du cheptel,
- sera très vigilante sur la répartition de la valeur au sein de la filière lait afin que cette rémunération supplémentaire donnée à la production ne soit pas captée par l'aval,
- déplore le manque d'ambition à expérimenter des outils porteurs d'avenir sur la structuration des marchés (Programmes opérationnels) et la répartition de la valeur (Instrument de stabilisation de revenus),
- reste mobilisée sur le dossier de l'assurance récolte dont le financement doit être complété par d'autres voies que le second pilier de la PAC,
- prend acte des faibles moyens alloués à l'orientation, conséquence de l'objectif des niveaux de paiement du premier pilier : taux de transfert P1-P2 sanctuarisé,
- Demande que le PSN puisse prendre en compte les conditions de l'emploi salarié en agriculture et donne un cadre pour accompagner toutes les actions et démarches collectives sur ce thème : accès à la formation, emploi partagé, etc. y compris l'ingénierie.

### **Sur le plan régional, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie**

- salue la méthode de concertation mise en œuvre par la Région Normandie dans les travaux préparatoires aux contributions du PSN, et au-delà de la méthode, souligne la forte écoute et surtout la prise en compte des suggestions des parties prenantes,
- s'inquiète du retard pris sur le calendrier au niveau européen et national, ce qui va réduire considérablement le temps nécessaire à la construction des mesures régionales,
- souhaite que le cadrage national de ces mesures laisse suffisamment de marges de manœuvre aux Régions pour répondre au mieux aux spécificités, aux enjeux et aux objectifs des territoires,
- redit tout l'intérêt pour la mesure transition qui, si elle est permise à l'échelle européenne, devra nécessairement être adaptée à chaque région,
- partage avec la Région l'importance de questionner le marché sur les volets investissement et transition en mettant le projet de l'agriculteur au cœur du dispositif.

**Concernant les derniers arbitrages entre dispositifs, la CRAN demande que toutes les mesures soient expertisées en termes de coût/bénéfice/risque et que soit conservé un équilibre durable entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.**

Fait à Caen, le 25 juin 2021  
Sébastien WINDSOR, Président de la CRAN

